SALAIRES MINIMAUX





ETAT AU 01.01.2025 / DERNIÈRE MODIFICATION : 25.02.2025

1. Travailleurs NON QUALIFIÉS

Région	Montants	Conditions	Entrée en vigueur	Remarques
BERNE (sauf Jura bernois)	4'028 4'272	Dès 20 ans Avec 5 ans d'expérience	01.01.2024	Cas spéciaux à négocier.
GENEVE	4'508		01.01.2025	
JURA JURA BERNOIS	3'852		01.01.2025	Durant les 3 premiers mois, -5% si 1 ^{er} emploi dans la branche horlogère ou microtechnique. Pour les jeunes stagiaires, écoliers ou étudiants dont l'engagement ne dépasse pas 2 mois, -10%.
NEUCHÂTEL	4'067	Dès 19 ans	01.01.2025	
SOLEURE BÂLE- V. / BÂLE-C. LENGNAU	3'800	Dès 19 ans et après 6 mois en emploi.	01.01.2024	
TESSIN	3'200		01.07.2024	
VALAIS	3'863		01.01.2025	Cas spéciaux à négocier.
VAUD FRIBOURG	4'006	Dès 19 ans	01.01.2025	Cas spéciaux à négocier.

SALAIRES MINIMAUX





ETAT AU 01.01.2025 / DERNIÈRE MODIFICATION : 25.02.2025

2. Travailleurs QUALIFIÉS

Région	Montants	Conditions	Entrée en vigueur	Remarques	
BERNE	4'775	CFC 4 ans			
(sauf Jura bernois)	4'460	CFC 3 ans	01.01.2024	Durant les 6 premiers mois, -5% si formation complémentaire nécessaire.	
	4'288	AFP 2 ans			
GENEVE	4'986	Qualifié A	01.01.2025	CFC ou diplôme équivalent, après une formation minimum de 3 ans pour l'activité exercée.	
	5'273	Après 3 ans de pratique			
	4'651	Qualifié B		AFP de 2 ans pour l'activité exercée ou sans AFP ou diplôme équivalent mais avec une expérience de 2 ans au moins dans l'activité exercée.	
JURA JURA BERNOIS	4'417	Avec CFC	01.01.2025	Durant les 6 premiers mois, -5% si formation complémentaire nécessaire.	
NEUCHÂTEL	4'859	CFC 3 ou 4 ans (ou autres formations jugées équivalentes par le SEFRI) dès 22 ans	01.01.2025		
	4'412	Autres travailleurs qualifiés dès 22 ans (sans CFC ou sans formations jugées équivalentes par le SEFRI)	01.01.2020		
SOLEURE	4'450	CFC 4 ans			
BÂLE- V. / BÂLE-C.	4'100	CFC 3 ans	01.01.2024	Dès 19 ans et après 6 mois en emploi.	
LENGNAU	3'950	AFP 2 ans			
TESSIN	3'759		01.01.2024		
	4'855	CFC 4 ans			
VALAIS	4'360	AFP 2 ans	01.01.2025	Durant les 6 premiers mois, le salaire peut être inférieur de 5% au plus.	
	7 0001	7.1.1.2.4110			
VAUD	4'679	Qualifié A	01.01.2025	Apprentissage avec CFC d'une durée de 3 ou 4 ans ou diplôme équivalent pour l'activité exercée.	
FRIBOURG	4'263	Qualifié B	01.01.2020	Formation technique théorique suivie d'au moins 2 ans pour l'activité exercée, AFP de 2 ans.	

SALAIRES MINIMAUX





ETAT AU 01.01.2025 / DERNIÈRE MODIFICATION : 25.02.2025

3. JEUNES TRAVAILLEURS / ÉTUDIANTS / JOBS D'ÉTÉ

Région	Montants	Conditions	Entrée en vigueur	Remarques	
GENÈVE	3'439 3'560 3'662	- de 18 ans + de 18 ans + de 19 ans	01.01.2025	Vacances incluses. Concerne les étudiants immatriculés dans un établissement de formation qui travaillent pendant les vacances de l'établissement de formation et au maximum 60 jours continus par année civile.	
NEUCHÂTEL	2'816	15 / 16 ans		Montant égal à 70% du salaire des travailleurs non-qualifiés (4'023).	S'applique à jeunes / étudiants avec contrats de durée limitée
	3'017	17 ans	01.01.2024	Montant égal à 75% du salaire des travailleurs non-qualifiés (4'023).	
	3'621	dès 18 ans		Montant égal à 90% du salaire des travailleurs non-qualifiés (4'023).	